

(N^o 181.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Théodore Auguste Joly, professeur à l'Athénée Royal de Bruxelles.

(Voir le N^o 367 de la Chambre des Représentants, session 1841-1842.)

MESSIEURS.

Le sieur Théodore Auguste Joly a adressé une pétition à la Chambre des Représentants, le 5 août 1837, pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né à Valenciennes, en 1805 ; après avoir reçu une éducation soignée, il a embrassé la carrière de l'enseignement, qu'il a suivie d'abord en France et qu'il a continuée en Belgique depuis 1832, époque où il est venu s'établir dans ce pays; il est professeur à l'Athénée royal de Bruxelles. Les autorités qui ont été consultées, ont rendu sur son compte des témoignages favorables. Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 39 suffrages contre 14.

Le Duc D'URSEL, Ra pporteur.